LE MOT D'OR DE LA FRANCOPHONIE 2027
(mardi 16 mars 2027 de 14h à 15h)

COUPE DU FRANÇAIS DES AFFAIRES
(projet d'entreprise – créativité – maîtrise du vocabulaire des affaires)

Annonce du sujet à communiquer aux candidats lors de leur inscription

Les organisateurs vous remercient et vous félicitent d'affirmer, par votre participation, votre volonté d'entreprendre (4e partie) marquée par votre créativité francophone (1re et 4e parties) et votre souci permanent d'une bonne maîtrise du français des affaires, condition de toute réussite professionnelle et de la compréhension des langues étrangères.

L'épreuve est individuelle. Elle comprend quatre parties indépendantes :

1re partie du sujet : chercher des mots nouveaux pour des concepts nouveaux.

Le candidat doit proposer, dans chacun des cas suivants et en justifiant sa proposition, un mot, un sigle ou une expression pour désigner en français :

a) La technique de fraude ou d'escroquerie financière qui consiste à manipuler le marché en faisant monter le cours d'un actif qu'on a accumulé en grande quantité en exagérant ses perspectives de gain futur, afin de le revendre à meilleur prix lorsqu'on aura attiré suffisamment de nouveaux acheteurs. Cela se produit notamment dans le monde des cryptomonnaies.

b) La doctrine qui prône une décroissance de l'économie, et notamment de la consommation, afin de réduire les nuisances que celle-ci cause à la nature. Elle préconise de sortir de la société de consommation, système économique et social dans lequel l'abondance et la diversité des biens de consommation, ainsi que la publicité des marques, créent des besoins artificiels qui incitent à consommer toujours davantage.

c) L'expédition des marchandises commandées sur Internet est effectuée directement à partir de points de vente d'un réseau de magasins physiques, plus proches du client, sans passer par un entrepôt central. Cette pratique transforme les boutiques en petits centres de stock. Cela permet une livraison plus rapide et une meilleure rotation des stocks des magasins.

2e partie du sujet : trouver les mots et expressions.

Le candidat doit trouver les mots et les expressions de la langue des affaires dont les définitions lui sont fournies.

3e partie du sujet : proposer des équivalents français.

Le candidat doit remplacer dans un texte des mots étrangers ou relevant du franglais des affaires par des équivalents français.

4e partie du sujet : savoir entreprendre en français : le candidat doit présenter, en une vingtaine de lignes, un projet réaliste de création d'une **jeune pousse** (son propre projet ou un projet qui a été réalisé et auquel il aurait aimé participer). Après l'épreuve écrite, les auteurs des trois meilleures copies participent à une audition de 4 à 6 minutes afin d'évaluer leur éloquence dans la présentation de leur projet avec les termes recommandés du français des affaires : le plus brillant d'entre eux recevra **le diplôme du Mot d'Or de la Francophonie** accompagné de livres.

N.B. Les annales des sujets des années précédentes peuvent être consultées sur le site historique et pédagogique de l'APFA sur la Toile (http://www.apfa.asso.fr/motdor/sujets/sujets.htm). Les lexiques (https://www.apfa.asso.fr/) donnent par ailleurs les équivalents français de près de 8000 anglicismes et près de 4000 définitions (la plupart officielles) de termes relevant du français des affaires.